

DECRET N° 79-83 du 20 avril 1979

Chargéant le Camarade Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Ori-
tation Nationale de l'intérim du Cama-
rade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Fi-
nances, pour compter du 20 Avril 1979 .

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT , CHEF DU GOUVERNEMENT ,

- VU L'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 , portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 , portant formation du
Gouvernement et le décret n°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a
modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976 , déterminant les ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret
n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 20 Avril 1979 , le Camarade Martin
DOHOU AZONHIHO , Ministre délégué auprès du Président de la Répu-
blique chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Ori-
tation Nationale est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant
l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 avril 1979

Par le Président de la République ,
Chef de l'Etat , Chef du Gouvernement ,

Mathieu KEREKOU